



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/222
S/18802
14 avril 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 24, 62, 131 et 140 de la
liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE
ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 14 avril 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, le texte d'une déclaration en date du 12 avril 1987 du porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, condamnant les crimes de génocide des agresseurs vietnamiens, qui utilisent des substances chimiques toxiques contre le peuple kampuchéen innocent (voir l'annexe).

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 24, 62, 131 et 140 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) THIOUNN Prasith

* A/42/50 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration publiée le 12 avril 1987 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, condamnant les crimes de génocide des agresseurs vietnamiens, qui utilisent des substances chimiques toxiques contre le peuple kampuchéen innocent

A mesure que la situation - qui est dans une impasse totale au Kampuchea - se détériore, l'ennemi vietnamien intensifie l'utilisation de substances chimiques toxiques pour perpétrer des crimes de génocide contre les civils kampuchéens innocents dans les zones qu'il contrôle temporairement. En fait, au cours du mois de mars de cette année, il a ordonné à ses unités clandestines de déverser sournoisement des substances chimiques toxiques dans les points d'eau utilisés par la population kampuchéenne. A la suite de quoi, un grand nombre de civils kampuchéens sont morts ou ont été gravement empoisonnés.

A ce jour, les autorités compétentes du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique (GCKD) ont reçu les informations suivantes concernant les actes criminels d'utilisation de substances chimiques toxiques par les Vietnamiens :

1. Le 10 mars, dans les communes de Som et Ta Aur du district de Kirivong (province de Takeo), 800 civils kampuchéens ont péri et 130 autres ont été gravement empoisonnés;
2. Le 12 mars, dans le village de Damnak Trayoeung, de la commune de Khcheay, dans le district de Touk Meas (province de Kampot), 20 personnes, dont un moine bouddhiste, ont péri et beaucoup d'autres ont été gravement empoisonnées;
3. Le 13 mars, au marché du chef-lieu du district de Touk Meas (province de Kampot), 38 personnes, dont un moine bouddhiste, ont péri et beaucoup d'autres ont été gravement empoisonnées;
4. Le 28 mars, dans la commune de Beng Sala du district de Touk Meas (province de Kampot), 84 autres personnes ont péri et 133 autres ont été gravement empoisonnées. L'état d'autres personnes victimes d'empoisonnement serait devenu critique;
5. Le 29 mars, dans la même commune de Beng Sala du district de Touk Meas (province de Kampot), 17 autres personnes, dont deux moines bouddhistes, ont péri et 18 autres ont été gravement empoisonnées.

Ainsi, du 10 au 29 mars, rien que dans cinq localités des provinces de Kampot et de Takeo, et selon les rapports préliminaires, les agresseurs vietnamiens ont tué 959 civils kampuchéens innocents et en ont gravement empoisonné plusieurs centaines d'autres.

Au nom des familles des victimes et de l'ensemble du peuple kampuchéen, le porte-parole du Ministère des affaires étrangères du GCKD condamne avec la plus vive indignation ces crimes de génocide des agresseurs vietnamiens. Nous en appelons à la conscience de l'humanité tout entière, à l'Organisation des

Nations Unies, aux gouvernements des pays épris de paix et de justice et à tous les organismes de secours humanitaire pour qu'ils accordent l'attention voulue à cette situation extrêmement grave, les agresseurs vietnamiens utilisant contre les civils kampuchéens innocents des substances chimiques toxiques interdites sur le plan international. Nous leur demandons également de condamner énergiquement ces crimes de génocide vietnamiens et de prendre toutes mesures efficaces pour empêcher les agresseurs vietnamiens d'utiliser au Kampuchea des substances chimiques toxiques fournies par les Soviétiques.

Le meilleur moyen, et le plus efficace, consiste à exercer des pressions accrues sur les autorités des agresseurs vietnamiens pour les obliger à appliquer les résolutions adoptées d'année en année par l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème kampuchéen demandant que toutes les forces d'agression vietnamiennes se retirent du Kampuchea et que le peuple kampuchéen exerce son droit inaliénable à l'autodétermination, sans aucune ingérence ni coercition étrangère.
